

*Ce concours n'est en aucun cas annoncé, promu ou géré par, ou en collaboration avec Facebook.

1. Organisation: l'entreprise organisatrice de cette action promotionnelle est ONLY-APARTMENTS S.A., domiciliée à Av. Drassanes 6-8 08001 Barcelona, avec CIF: A64425986.

2. Participation: La participation se réalisera à travers le réseau social Instagram. Pour participer, vous devez être utilisateur d'Instagram et suivre *onlyapartments* sur Instagram. Ouvert uniquement aux personnes majeures. Ne pourront pas participer les employés de Only-apartments.com ou leur famille.

3. Mécanique de la promotion et Prix : Pour participer, les utilisateurs d'Instagram peuvent publier une photo avec le hashtag du concours #OnlyBeRevolution. Tout type de photos est accepté (à l'exception du matériel pornographique ou offensif) à partir de moment que celles-ci soient accompagnées par une phrase en relation avec le thème du concours : Le manifeste « OnlyBeRevolution » et pourquoi les appartements sont la meilleure option de logement. La gagnante du concours sera celle qui aura obtenu le plus de "Likes" ou "J'aime".

Le prix est un séjour de 2 (deux) nuits pour un maximum de 2 (deux) personnes à Rome et la possibilité de profiter des 600€ que Only-apartments, grâce à la réalisation d'accords avec différentes entreprises, offre à toutes les personnes qui réservent un appartement à Rome. Les termes et conditions de ces 600€ peuvent être lus ici : <http://blog.only-apartments.fr/termes-et-conditions-rome/> . Il faudra profiter du prix avant le 30 novembre 2015, à l'exclusion des ponts et jours fériés. Les conditions particulières de l'appartement seront appliquées. Il ne sera plus possible de modifier la date une fois la réservation effectuée.

4. Dates de la promotion : Le concours commencera le 9 juillet 2015 à 11h et se terminera le 19 juillet 2015 à 23h59.

5. Gagnant : le gagnant sera le participant qui aura publié une photo et qui aura été sélectionnée par le jury de Only-apartments entre les 5 (cinq) photos les plus votées par les internautes, remplissant les conditions exprimées dans les points « Participation », « Dates de la promotion » et « Mécanique de la promotion et prix ».

6. Publication du gagnant : La notification et la publication du gagnant se réalisera le 27 juillet 2015 sur Facebook, Twitter et Instagram de Only-apartments. Only-apartments contactera le gagnant au travers d'Instagram, en laissant un commentaire sur la photo/vidéo gagnant.

Il est ensuite de la responsabilité du gagnant de se mettre en contact avec Only-apartments en envoyant un email à communication [at] only-apartments.com.

Le gagnant accepte que son nom soit publié sur les profils Facebook d'only-apartments.com ainsi que sur toutes les autres plates-formes sociales et ce dans toutes les langues. Ils conviennent également que leurs photos de profil sont affichées sur les pages d'Only-apartments.com de Facebook.

7. Remise des prix: Une fois choisie la photo ou vidéo gagnant, Only-apartments contactera le gagnant au travers d'Instagram, en laissant un commentaire sur la photo/vidéo gagnant. Il est

ensuite de la responsabilité du gagnant de se mettre en contact avec Only-apartments en envoyant un email à communication [at] only-apartments.com afin de profiter de son prix.

Si Only-apartments.com ne peut pas contacter le gagnant au cours des 7 jours suivants, la personne qui a été nommé seconde recevra la récompense.

8. **Traitement des données personnelles** : Conformément aux conditions précédentes et à la loi 15/1999 du 13 décembre sur la protection des données à caractère personnel et le décret Royal 1720/2007 du 21 décembre approuvant le Règlement de développement de la LOPD, Only-apartments informe les utilisateurs, que leurs données personnelles peuvent être incorporées dans la base de données de Only-apartments. Ces données seront utilisées afin d'identifier les participants en tant qu'utilisateurs d'Only-apartments, pour le développement d'actions commerciales (par téléphone, SMS, e-mail et autres moyens de communication). Only-apartments se réserve le droit d'utiliser toutes les photos présentes pendant le concours pour des campagnes de marketing contrôlées. Le participant pourra à n'importe quel moment exercer ses droit d'opposition, d'accès et de rectification gratuitement et exiger la suppression de ses données personnelles. Pour cela, il devra contacter notre service clientèle par e-mail à info [at] only-apartments.com.
9. Les gagnants pourront renoncer au prix mais ne pourront en aucun cas changer la destination ou l'échanger contre un équivalent.

La simple participation au concours implique l'acceptation des présentes conditions, la manifestation d'un refus d'accepter ces conditions ou une partie de celles-ci implique l'exclusion du dit participant.

L'entreprise ne sera pas responsable des évènements qui échapperaient à son contrôle et des forces majeures qui pourraient empêcher le bon déroulement du concours et des conditions énoncées précédemment.

Only-apartments, en tant que responsable de l'organisation du concours, communique que quelconque incident qui ne relève pas du bon fonctionnement sur les réseaux sociaux sera résolu sans appel par Only-apartments.

10. **Législation applicable** : Pour ce qui n'est pas cité dans les termes et conditions Only-apartments appliquera la loi Espagnol en vigueur. Les participants acceptent, à travers leur participation, de voir leur noms et profils publiés sur tous les profils Facebook et Twitter de Only-apartments de manière visible. Sur Facebook les profils seront visibles par les autres utilisateurs, Twitter n'entravera pas la vie privée des participants. À travers ce concours, il est donc obligatoire d'accepter les conditions de Instagram, le réseau social où se déroule le concours.
11. **Acceptation des bases** : Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation totale des conditions, ainsi que l'interprétation de celles-ci sous le critère d'Only-apartments.

12. Réserves et restrictions : Only-apartments se réserve le droit d'effectuer des changements dans le but d'améliorer le déroulement du concours en cas de force majeure tout en suivant les conditions énoncées précédemment.

Only-apartments se réserve le droit de diminuer ou d'élargir la période du concours en suivant les conditions énoncées précédemment.

Only-apartments se réserve le droit d'interpréter tout évènement pendant le déroulement du concours, qui ne serait pas mentionné dans les termes et conditions.

13. Autres normes d'usage : Ne seront pas admis : commentaires offensifs, insultes, menaces, langage et contenu dégradant ou discriminatoire à l'encontre d'autres membres de la communauté ou contre nos produits et services, marques, ou ressources humaines.